

MAIRIE
de
CROISY SUR EURE

DELIBERATION
REUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 03 OCTOBRE 2014

Le trois octobre deux mil quatorze, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

Étaient présents : L. Baudry, M. Boucher, C. Garreau, A. de Lavilléon, M.A. Le Bournault, H. Moinet, J. Sabourin,

Était absent : JF. Carrière

Pouvoirs :

Julie Taccoen a donné pouvoir à JM de Monicault
Eulalia Labarre a donné pouvoir à MA le Bournault

Cyril Garreau a été nommé secrétaire

Date de convocation : 27/09/14

Date d'affichage : 27/09/14

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 10

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 5/9/2014

Affaires scolaires

Transport scolaire :

Monsieur le maire informe le conseil que la CAPE ayant donné un avis négatif à la demande concernant le ramassage scolaire des enfants de primaire et maternelle à l'arrêt Boursin estimant que les propositions de trajet rallongeaient considérablement le parcours. Après vérification, il s'avère que le parcours est rallongé de 100 m uniquement et de 3 mn maximum. Après la rencontre avec M. Le Président de la CAPE et en l'absence du responsable des transports, celui-ci a conforté le trajet proposé cependant aucune décision n'a été prise. Une prochaine rencontre est prévue le 15 octobre.

3) Affaires travaux et finances :

a. vente terrain 15 route de Vaux :

Le compromis de vente a été signé le 27 septembre 2014. La vente est prévue tout début Novembre. Un certificat d'urbanisme sera demandé ainsi que la convention avec ERDF qui sera aussi à établir.

Concernant le transformateur, une convention avec ERDF va être proposée par ERDF au futur acheteur. Cette convention spécifiera les exigences d'ERDF vis-à-vis du futur propriétaire. Elles se

bornent à conserver un passage autour du transformateur et de laisser l'accès dans cet enclos. Une clôture devra isoler cette zone vis-à-vis de la propriété. Normalement c'est à la collectivité de réaliser cette clôture.

Pour le transfert de la cabine, l'action est programmée le 10 octobre. Pour le publicophone Marcel Boucher est chargé de poser sur la façade de la mairie une protection (simple bavent) au-dessus de l'appareil.

Une solution doit être trouvée pour le container à ordures ménagères et le container à verre.

b. Nouveaux locaux de la mairie :

Le procès-verbal de la commission d'appel d'offre, après approbation par le conseil municipal a été publié et envoyé à la Préfecture. Le contrôle de légalité de la Préfecture l'a validé. Les résultats de l'appel d'offre sont à la signature et les courriers vont être envoyés aux entreprises le samedi 3 octobre 2014, après affichage depuis un mois en bonne et due forme, de ces résultats.

Nous venons de recevoir l'arrêté du Préfet nous attribuant officiellement la subvention sur les bases un peu différentes suivantes :

Base d'attribution : 398 307 € (au lieu de 405 675€)

Base de la subvention : 158 380€ correspondant à 39.76 % du coût de l'opération, (déductions faites de la réfection de la place, dallage et pavage de la place et aménagement paysager)

c. Suite du cambriolage de l'atelier

L'atelier communal a été cambriolé le WE du 6 août 2014. Suite au cambriolage de l'atelier communal le 6 août dernier, le montant du préjudice a été évalué à 3092 € HT. Le montant de remboursement est de 2016.14 €.

d. Investissement concernant le balayage, désherbage et traitement phyto

L'accord de l'Agence de l'eau a enfin été rendu et une convention a été signée pour acceptation de la subvention de 50% du prix des investissements à savoir le combiné rotofil brosse faucheuse STIHL KM 100R et le désherbeur thermique à flamme Charoflam 40.

4) Programmation fleurissement 2015 :

a. **Embellissement de 4 entrées de pays** deux au bas Croisy et deux au haut Croisy : des potences seront réalisées à l'atelier. La Ville de Saint Marcel est prêt à nous vendre 10 suspentes à double bacs et avec les potences au prix de 300 € le lot de 10. Le conseil approuve cet achat.

b. **Budget fleurissement** : la commission demande à ne pas dépasser le budget fleurs de l'an dernier. Le conseil approuve cette décision

c. **Coopération avec la commune de Vaux sur Eure.** Suite à la dernière réunion de conseil, le maire présente les éléments de cette coopération. Embauche d'une personne (< 25 ans) sous contrat « emploi d'avenir » 35 heures au SMIC avec une aide de l'Etat de 75%. Partage horaire avec la commune de Vaux sur Eure : 24 heures pour Vaux et 11 heures pour Croisy.

Le calcul réalisé par Le Centre de Gestion fait apparaître un coût budgétaire de 178.45 € mensuel toute charge incluse pour la commune de Croisy sur Eure. Le conseil approuve à l'unanimité le dossier de coopération et demande au maire de le finaliser avec la commune de Vaux sur Eure.

Création d'un poste pour emploi d'avenir, coopération avec la commune de VAUX sur EURE.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Ce nouveau dispositif instauré par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, permet l'insertion professionnelle, ainsi que l'accès à la qualification, des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), sans qualification ou peu qualifiés, qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation, ...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

· Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes

- Contenu du poste : voir fiche de poste en annexe
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail 35 h 00 répartis comme suit : 11 h pour la commune de Croisy sur Eure et 24 h pour la mairie de Vaux sur Eure
- Rémunération : 9.53 € (taux horaire brut)

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le Centre de Gestion de l'Eure et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de créer un dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : voir fiche de poste en annexe
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 11 h à Croisy sur Eure + 24 h à la mairie de Vaux sur Eure
- Rémunération : 9.53 € (taux horaire brut)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

5) Élaboration PLU

Une réunion publique est prévue le 27 octobre et sera organisée afin que la commune puisse préparer l'arrêt du projet. Des panneaux explicatifs et informatifs seront constitués pour cette réunion (coût 300 €). Les projets seront présentés pour accord avant impression.

6) Urbanisme et PC

Liste des dossiers d'urbanisme traités ce mois de septembre.

PC 027 190 14 F0003 Lanois -Mousset (route de Martainville (derrière le château d'eau)

DP 027 190 14 F0002 chalet de jardin en Bois à la Boulay Marion

7) CCAS :

Lors de sa réunion du 19 septembre, le CCAS a pris les décisions suivantes

- remboursement de la part parental du transport scolaire : 50% avec dérogation à 100% pour les familles exonérées d'impôts. (fournir la copie de la déclaration)
- Repas des anciens : traiteur retenu « les délices d'Hélène » (budget 34€ par personne)
- Colis des anciens (budget 34 € par colis) seront pris chez « Direct producteurs, saveurs de Normandie » à Ménilles
- Cadeaux pour les enfants (choix de livres) budget total 252 €.
- Date du dîner des conseillers et du comité des fêtes le vendredi 14 novembre à 20h00.
- Date repas des anciens : Samedi 13 décembre à midi.

8) Syndicats et CAPE

SIEGE : remise par le Président Poniatowski des plans de réseaux, de l'implantation des transfo et de leur potentiel de puissance. Le tableau montre que nous avons un réseau énergétique très satisfaisant nous permettant dans tout le village des extensions importantes de construction.

Syndicat de voirie

- Les travaux prévus pour 2014 chemin de la Cavée Marceau sont terminés.
- Les travaux pour 2015 sont à définir.

CAPE :

Réunion avec tous les maires pour « faire connaissance » et nous tenir informés des difficultés financières à venir. Proposition du maire de Vernon pour aider les petites communes.

Lors de son assemblée communautaire du 30 septembre, La CAPE a voté une motion de soutien à l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics. Le conseil après délibération approuve à l'unanimité cette motion.

L'ensemble des délibérations de la CAPE est consultable en mairie

Syndicat de rivière d'Eure le rapport de l'enquête publique sur le PPRE est consultable en mairie.

9) Prochaines réunions :

Commission travaux : inventaire des travaux de voirie à signaler au syndicat de voirie le 8 octobre

Réunion publique pour le PLU le 27 octobre, présence indispensable

Prochain Conseil : le vendredi 7 novembre à 18h00.

Signatures :

JM de Monicault

L. Baudry

M. Boucher,

JF. Carrière,
absent

C. Garreau

E. Labarre pouvoir à M A Le Bournault

A. de Lavilléon

M.A. Le Bournault

J. Sabourin,

H. Moinet,

J. Taccoen
pouvoir à JM. de Monicault